



## ASSOCIATION de SAUVEGARDE des CHEMINS de RANDONNEURS

Ses objectifs principaux sont :

- 1) Inciter les communes à rendre accessibles et à entretenir les chemins ruraux indispensables afin d'offrir aux marcheurs, VTTistes, cavaliers et meneurs une plus grande variété de circuits de promenades et de randonnées.
- 2) Organiser au minimum une journée de nettoyage annuelle et participer à l'entretien et à la signalisation des chemins.
- 3) Organiser des journées de randonnées afin de faire découvrir aux randonneurs les chemins de la région.

Rayon d'actions (Cantons de Port Jérôme sur Seine, Bolbec, Yvetot, Duclair,)

L'ASCR agit sous l'égide d'EQUILIBERTE

### **BULLETIN D'ADHESION 2019**

NOM .....

Prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

Adresse email .....

Randonneur(s) : Pédestre – Equestre – Meneur - VTT (préciser en entourant)

La cotisation annuelle est fixée à 18 € pour une adhésion individuelle et 26 € pour une adhésion familiale (deux adultes au maximum et leurs enfants) ou pour une association.

Le bulletin d'adhésion et le chèque à l'ordre de l'A.S.C.R sont à retourner à :

**A.S.C.R**  
**Mr COTE Patrick**  
**12 Impasse de la Ravine**  
**VILLEQUIER**  
**76490 RIVES EN SEINE**

Je soussigné.....certifie vouloir adhérer en tant que membre à l'A.S.C.R.

Fait à ..... Le .....

Signature